

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2014

Le présent Conseil Municipal approuve à l'unanimité et en tous ses points le compte-rendu de la précédente séance du 30 décembre 2013.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du rajout d'un point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité des membres présents, Mme MARCK Agathe, comme secrétaire de séance.

1 – Adoption du compte administratif de l'exercice 2013, budget GENERAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget Général de l'exercice 2013.

Le Maire ayant quitté la salle des séances et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joël Gonnet, Adjoint au Maire et doyen d'âge, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2013, lequel se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	1 637 964.17	1 492 267.76	-145 696.41
Investissement	855 766.70	1 130 201.18	274 434.48
Reports 2012 - Fonctionnement		139 697.39	
Reports 2012 - Investissement	271 098.22		
TOTAL	2 764 829.09	2 762 166.33	
Reste à réaliser investissements	10 366.00	107 300.00	
Résultats cumulés	2 775 195.09 €	2 869 466.33 €	94 271.24

2 – Adoption du compte administratif de l'exercice 2013, budget EAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget Eau de l'exercice 2013.

Le Maire ayant quitté la salle des séances et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joël Gonnet, Adjoint au Maire et doyen d'âge, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2013, lequel se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	78 234.31	60 892.62	-17 341.69
Investissement	35 156.80	11 158.86	-23 997.94
Reports 2012 - Fonctionnement		31 916.62	
Reports 2012 - Investissement		130 846.13	
TOTAL	113 391.11	234 814.23	
Reste à réaliser investissements	0	0	
Résultats cumulés	113 391.11 €	234 814.23 €	121 423.12 €

3 – Adoption du compte administratif de l'exercice 2013, budget ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget Assainissement de l'exercice 2013.

Le Maire ayant quitté la salle des séances et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joël Gonnet, Adjoint au Maire et doyen d'âge, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2013, lequel se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	106 272.75	103 348.11	-2 924.64
Investissement	13 789.67	8 509.71	-5 279.96
Reports 2012 - Fonctionnement			
Reports 2012 - Investissement	85 003.08		
TOTAL	205 065.50	111 857.82	
Reste à réaliser investissements	0	0	
Résultats cumulés	205 065.50 €	111 857.82 €	- 93 207.68 €

4 – Adoption du compte administratif de l'exercice 2013, budget CAMPING

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget Camping de l'exercice 2013.

Le Maire ayant quitté la salle des séances et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joël Gonnet, Adjoint au Maire et doyen d'âge, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2013, lequel se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	48 975.62	63 156.09	14 180.47
Investissement	21 730.05	19 389.00	-2 341.05
Reports 2012 - Fonctionnement	14 226.29		
Reports 2012 - Investissement	16 476.08		
TOTAL	101 408.04	82 545.09	
Reste à réaliser investissements	0	0	
Résultats cumulés	101 408.04 €	82 545.09 €	- 18 862.95 €

5 - Adoption des comptes de gestion 2013 des budgets principaux et annexes

Adoption du compte de gestion de l'exercice 2013, budget GENERAL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par Madame SITTER Ghyslaine, Receveur à Sierck-les-Bains et que, le compte de gestion établi par ce dernier, après vérification par les services administratifs est conforme au compte administratif du budget GENERAL de la commune.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget GENERAL de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion Budget GENERAL du Receveur pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Adoption du compte de gestion de l'exercice 2013, budget EAU :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par Madame SITTER Ghyslaine Receveur à Sierck-les-Bains et que, le compte de gestion établi par ce dernier, après vérification par les services administratifs est conforme au compte administratif du budget EAU de la commune.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget EAU de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion Budget EAU du Receveur pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Adoption du compte de gestion de l'exercice 2013, budget ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par Madame SITTER Ghyslaine, Receveur à Sierck-les-Bains et que, le compte de gestion établi par ce dernier, après vérification par les services administratifs est conforme au compte administratif du budget ASSAINISSEMENT de la commune.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget ASSAINISSEMENT de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion Budget ASSAINISSEMENT du Receveur pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Adoption du compte de gestion de l'exercice 2013, budget CAMPING :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par Madame SITTER Ghyslaine, Receveur à Sierck-les-Bains et que, le compte de gestion établi par ce dernier, après vérification par les services administratifs est conforme au compte administratif du budget CAMPING de la commune.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget CAMPING de la

commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion Budget CAMPING du Receveur pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

6 - Bibliothèque municipale – « Action culturelle dans les bibliothèques – InsoLivres 2014 » - demande de subvention au Conseil Général de la Moselle

Monsieur le Maire informe les conseillers que les bénévoles de la bibliothèque municipale participeront à la manifestation départementale « InsoLivres 2014 », qui s'inscrit dans « Cabanes – Festival de Moselle », sur le thème « La cabaravane en voyage ... », le vendredi 13 juin 2014.

Afin de répondre aux objectifs de cet événement, la municipalité et l'ACVS solliciteront une conteuse professionnelle luxembourgeoise ; Anne-Karen de Tournemire (répertoire de contes d'Asie du sud-est et du Maghreb).

La Commune est susceptible d'obtenir une subvention du Conseil Général de la Moselle d'un montant de 200 euros. Cette aide est destinée à financer cet intervenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles et à solliciter la demande de subvention afférente à cette opération,

La commune s'engage à porter cette subvention au budget de l'exercice en cours.

7 - Bibliothèque municipale - Demande de subvention « développement de collections spécifiques » au Conseil Général de la Moselle

Afin de faciliter l'accès des "seniors" et des personnes âgées à la lecture, la municipalité souhaite déposer un dossier de demande de subvention « développement de collections spécifiques » au Conseil Général de la Moselle – Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques pour l'acquisition de livres dédiés au plus de soixante ans (livres gros caractères, livres lus, fond local, romans de terroir, ...).

Le dépôt de ce dossier s'accompagnera de la mise en œuvre d'un projet de services et d'actions culturelles en direction de ce public cible : les séniors.

Aussi, le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer tous les documents utiles, et à solliciter la demande de subvention afférente à cette opération,

La commune s'engage à porter cette subvention au budget de l'exercice en cours et à acquérir les ouvrages au titre de la collectivité.

8 - Bibliothèque municipale – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'ACVS

La bibliothèque municipale a participé à la manifestation départementale « InsoLivres 2013 », sur le thème « Les portes racontent ... », le dimanche 9 juin 2013.

Lors de cet évènement, la bibliothèque a accueilli un intervenant extérieur ; la compagnie « L'étoile et la lanterne ».

L'ACVS a pris financièrement à sa charge cette prestation dans le cadre de sa convention de délégation de l'animation.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la municipalité a perçu une subvention de 340 € du Conseil Général de la Moselle pour « Action culturelle dans les bibliothèques – InsoLivres 2013 ».

Monsieur le Maire propose donc de reverser l'intégralité de cette somme à l'ACVS sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer la subvention de 340 € à ladite association,
- d'inscrire ces dépenses à l'article 6574 du budget 2014 de la commune.

9 - Entretien et maintenance des réseaux d'assainissement - Attribution du marché

Une consultation a été engagée pour retenir un prestataire chargé de l'entretien et de la maintenance des réseaux et ouvrages d'assainissement de la Commune.

Un marché composé d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières ainsi que d'un Bordereau de Prix Unitaire détaillant les prestations à assurer en fonction des besoins, est conclu pour une durée d'un an reconductible, dans l'attente de la reprise de l'ensemble de la gestion des réseaux d'assainissement par le SIASAR.

Après avoir entendu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 31 janvier 2014, dont le récapitulatif de l'offre est le suivant :

Entreprise	Prestations	Prix unitaire des prestations HT
VEOLIA EAU	- Entretien des avaloirs	9.50 € l'U
	- Désencombrement curatif des avaloirs	39.37 € l'U
	- Entretien des réseaux : nettoyage	1.45 € le ml
	- Entretien des réseaux : désobstructions	590.62 € ou 331.87 € l'U
	- Entretien des ouvrages	127.35 € ou 217.65 € l'U
	- Maintenance et télésurveillance poste relevage	2 884.28 € l'U
	- Gestion plans du réseau + DICT + PC	3 200.00 € l'U
	- Inspection télévisuelle sur réseau	4.18, 4.85 ou 6.18 € l'U
	- Inspection télévisuelle sur branchement de particulier	42.35 € l'U

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la décision de la CAO et confie à VEOLIA EAU l'entretien et maintenance des réseaux d'assainissement de la Commune .
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

10 - Approbation du rapport de la CLECT

Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 février 2014 fixant les attributions de compensation prévisionnelles pour 2014 ;

Monsieur le Maire présente et commente le rapport initial de la CLECT, adopté à l'unanimité lors de la réunion du 13/02/2014 et rappelle que ce dernier ne sera validé que s'il recueille la majorité renforcée applicable lors de la création de la communauté, à savoir, soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le rapport.

Monsieur le Maire précise que l'attribution de compensation prévisionnelle pour 2014 est fixée à 113 381 € (cent treize mille trois cent quatre vingt un euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le rapport de la CLECT tel que présenté par Monsieur le Maire.

11 – Terrain de camping municipal – Tarifs à compter de la saison 2014

Après avoir entendu le rapport de Madame GUENNAL Joëlle, adjointe, en charge du camping, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs toutes taxes comprises à appliquer au terrain de camping municipal à compter de la saison 2014 :

Journée ou nuitée (TTC)

	Basse Saison Mai / juin / sept. / oct.	Haute saison Juillet/août
Adulte	5,00 €	5,00 €
Enfant De 4 à 15 ans (1)	2,00 €	2,00 €
Véhicule + caravane Véhicule + tente Camping-car	1,50 €	2,00 €
Tente (2)	0,50 €	1,00 €
Electricité	3,00 €	3,00 €
Garage mort	4.00 €	

(1) Gratuit au-dessous de 4 ans

(2) Vélo / randonneur sans véhicule

Forfait avec électricité

	Basse Saison Mai / juin / sept. / oct.		Haute saison Juillet/août		Adulte suppl.	Enfant suppl.
	1 pers.	2 pers.	1 pers.	2 pers.		
7 jours	56.00 €	84.00 €	60.00 €	89.00 €	19.00 €	8.00 €
14 jours	106.00 €	160.00 €	113.00 €	167.00 €	38.00 €	16.00 €
21 jours	149.00 €	226.00 €	160.00 €	237.00 €	57.00 €	24.00 €
1 mois	200.00 €	300.00 €	218.00 €	321.00 €	84.00 €	35.00 €

Abonnement saisonnier (du 1^{er} mai au 15 octobre)

Tarif pour 1 personne avec électricité	814.00 €
Tarif pour 2 personnes avec électricité	1050,00 €
Emplacement côté Moselle sont concernés les n°45 à 49	Supplément 160,00 €

Tarifs Vidange camping-car

Vidange camping-car	Vidange camping-car + EDF
2,00 €	4,00 €

- Tarif visiteurs : 2,50 € adulte / 1,50 € enfant
- Les droits de séjour dans l'enceinte du camping sont fixés toutes taxes comprises